

Titulaire : **BLANCHON SAS**  
50, 8 ème rue  
69800 Saint Priest  
France

Produit : **HUILE ENVIRONNEMENT**

Catégorie : Produits et systèmes de finitions bois intérieurs

Type de formulation : Huile phase aqueuse

Catégorie d'utilisateurs : Professionnels

En prérequis, le produit / système certifié a été évalué au regard de son **acceptabilité Santé / Environnement** selon les règlements REACH et CLP

La certification CTB FINITION BOIS atteste :

- ✓ **De la performance du produit / système de finition** appliqué en fonction de son usage,
- ✓ **De la qualité de service de l'entreprise** sur les aspects formation, accompagnement client, service technique dédié,
- ✓ **De la pertinence de l'information technique** accompagnant le produit.



**Siège Social**  
10, rue Galilée  
CS 81050 Champs sur Mame  
147 Mame la Vallée Cedex 02  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la marque CTB FINITION BOIS.  
Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises avant sa fin de validité.  
Les Règles Générales de la marque CTB, le référentiel de la marque CTB FINITION BOIS dans leur version en vigueur, ainsi que la liste mise à jour des titulaires de la marque et des produits certifiés sont disponibles sur le site Internet [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr).  
Seuls les produits accompagnés d'une étiquette faisant référence à la marque CTB peuvent se prévaloir du présent certificat.

Numéro de certificat : 483-22-2085-Fr  
Annule et remplace N°: /  
Date d'émission : 31/05/2022  
Valable jusqu'au : 30/05/2025  
Nombre de pages : 2

Le Directeur certification  
**Alain HOCQUET**

## Mise en œuvre

Application en 3 couches selon les prescriptions de la fiche technique du produit et conformément au DTU 59-3 « Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 1 : cahier des clauses techniques - Partie 2 : cahier des clauses spéciales.

## Usages

Sous réserve du respect des prescriptions de la fiche technique et de la norme XP B 53669, le système de finition est adapté à la protection de surface des parquets prescrits :

- pour toute zone à usage résidentiel
- et
- toute zone à usage public et commercial d'utilisation moyenne à intense

## Caractérisation selon XP B 53669 du système prescrit pour parquets et planchers en bois

<b>Adhérence (Informatif)</b> (annexe E de XP B 53669, dérivée de EN ISO 2409)	0.5 sur un classement de 0 à 5
<b>Épaisseur (informatif)</b> (annexe F de XP B 53669, selon NF EN 13696)	30-70 µm
<b>Résistance à l'abrasion à la meule CS 10</b> (annexe C de XP B 53669)	150 tours
<b>Résistance aux agents tachants</b> (annexe H de XP B 53669, selon NF EN 13442)	44/60
<b>Résistance à la rayure</b> (annexe D de XP B 53669, dérivée de EN ISO 2409)	non applicable
<b>Résistance aux chocs</b> (annexe G de XP B 53669, selon NF EN 13696)	non applicable